



INFORMATION

RÉGLEMENTATION

CONTRÔLE

PRÉSENTATION

Sous l'autorité du préfet, la DDT26 (139 agents) met en œuvre les politiques publiques des ministères en charge de l'écologie, du logement, de la ville, de l'agriculture et du ministère de l'intérieur pour l'examen du permis de conduire. Elle accompagne les collectivités dans l'élaboration de leur document de planification et dans tous leurs projets d'aménagement, de logement et de renouvellement urbain.

MISSIONS GÉNÉRALES

- Mise en œuvre des politiques agricoles, environnementales et énergétiques (aides PAC, ressource en eau, forêt et espaces naturels, biodiversité, bruit, qualité de l'air, mobilité, COP départementale...)
- Mise en œuvre des politiques de l'aménagement durable (préservation du foncier, prévention des risques naturels et technologiques, accessibilité voirie et ERP) et de la politique du logement, de l'habitat et de la construction (ANRU, ANAH, contrôle des règles de construction, Fonds vert)

FOCUS QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR ET RADON



Actions phares

Action 2026 (en projet) : sensibilisation des collectivités à la QAI dans les écoles

Action 2025 : Journée QAI et perturbateurs endocriniens DDT-ARS

Actions 2018-2019 : courriers d'alerte dépassement CO2 pour crèches et groupes scolaires



Publics cibles

Collectivités et Espaces Conseil France Rénov'

Professionnels du bâtiment (architectes, bureaux d'études, entreprises)



Pourquoi solliciter la DDT26 ?

Conseils et expertise bâtiment, rénovation thermique/ventilation, santé du bâtiment, accessibilité des logements



Mylène FELDMAN

Cheffe du pôle Qualité de la construction

mylene.feldman@drôme.gouv.fr

07 62 06 55 86
26000 Valence